## Commune de Willerwald

# **DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

### Demande déposée le 03/10/2024

Monsieur ANDRES Jean-Luc Par:

Représenté par :

Demeurant à : 30 rue de la Gare

**57430 WILLERWALD** 

Pour : pose de 2 panneaux photovoltaïques en toiture

Sur un terrain sis à : 30 rue de la Gare

**57430 WILLERWALD** 

Références cadastrales : 12 0089

N° DP 57 746 2450026

Surface de plancher: 0

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, mis en révision le 13 juin 2016, Et notamment le règlement de la zone UB,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

WILLERWALD, le 08 octobre 2024



Le Maire, Henri HAXAIRE

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 03 octobre 2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du 08 octobre 2024 et publiée sur le site internet communal à compter du 08 octobre

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 08 octobre 2024